

29 Sep 2023 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 29 septembre 2023

Modifications relatives au conseil d'administration du Bureau de normalisation

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la composition du conseil d'administration du Bureau de normalisation (NBN) ainsi que la durée du mandat de ses membres.

En vertu de l'arrêté royal du 21 octobre 2004 déterminant le nombre, la composition et les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration du NBN, le conseil d'administration est actuellement composé de trente membres. Pour assurer une meilleure efficacité du conseil d'administration, il est proposé de réduire la taille à douze membres effectifs et autant de suppléants, à savoir :

- trois représentants des autorités fédérales, dont un du SPF Économie
- six représentants des organisations représentatives des entreprises dont un des PME
- trois représentants des organisations non gouvernementales compétentes en matière d'intérêts sociétaux

Par ailleurs, le projet d'arrêté royal prévoit d'augmenter la durée du mandat des membres du CA du NBN de 3 à 5 ans.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be